

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

– 08-12095 / 101416

Firmenich SA, 1242 Satigny

usine «Arômes»

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

148 H, 8 F

28.05.2006–31.05.2009 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-12004 / 111310
ATNB – Association Tunnel de Neu-Bois, 2926 Boncourt
Avancement et bétonnage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
21 H
13.05.2008–31.05.2009 (Nouveau permis)
- 08-12006 / 111316
CSM Bessac – Implenia, F-01630 Saint Genis-Pouilly
avancement avec TBM et pose voussoirs de la galerie de Choully
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
24 H
19.05.2008–31.05.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 08-12014 / 100394
Bell AG (Vulliamy SA), 1008 Prilly
fumeurs, chemin de l'Usine à Gaz 18, Renens
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
08.05.2008–31.12.2009 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-11836 / 100194
Schoeller Arca Systems Swiss Group Sàrl, 1680 Romont FR
Fabrication d'articles en matière plastique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H
30.01.2008–29.01.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

17 juin 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.06.2008
Date	
Data	
Seite	4734-4736
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 866

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.